



Contrat d'engagement « AMAP Viande »

De janvier 2021 à décembre 2021 sauf mois août

Sonia RIGOT 3, Grande Rue 54450 GONDREXON 06 82 00 18 93 // 03 83 72 04 95 socysson@wanadoo.fr

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions ;

Engagements du producteur:

- Livrer une fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme en conversion à l'Agriculture Biologique (100 % de la ferme est certifiée AB depuis 1^{er} mai 2019 – BIO FR 01);
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- **Le producteur se réserve le droit d'annuler les contrats en raison d'un volume de viande insuffisant.**

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : [http:// lespaniersdeleopold.fr/](http://lespaniersdeleopold.fr/).

En dérogation des engagements du producteur, en raison de la transition engagée de l'exploitation de Sonia Rigot, la viande bovine proposée durant l'année 2021 est labellisée BIO et issue d'un élevage voisin de notre ferme (2 km) : à Reillon (BIO FR 01).

Le minimum de commande est de **220 €** pour l'année, soit **20 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (55 €) pour un contrat uniquement viande de Porc.

Pour un contrat sur plusieurs viandes, le minimum est de **440 €** sur l'année, soit **40 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (**110 €**)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Sonia RIGOT**

Je coche un ou plusieurs contrat en fonction des produits désirés :

Porc

Bœuf

Veau

Agneau

Le fonctionnement est proche de celui d'une carte de prépaiement, lors de la livraison, il sera remis le nombre de chèques permettant de couvrir le montant de la livraison (ex : livraison viande de porc pour 28,95 €, il sera remis 2 chèques de 20 € et le reliquat de 11,05 € servira d'avance pour le mois suivant).

La commande mensuelle est à faire via « La Cagette », après réception d'un mail indiquant les dates limites de commande et de livraison. Les produits peuvent être en quantités limitées, il est possible qu'une commande ne soit pas complète à la livraison en fonction des disponibilités des produits.

Les listes-tarifs des différents produits sont annexées au contrat et sont disponibles dans le local de l'AMAP.

Le contrat « Viande » donne également accès aux opérations spéciales (caissettes barbecue, colis saison...) qui pourraient être proposées par Sonia RIGOT.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Téléphone et/ou email de l'adhérent : /

Fait à Lunéville le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s) de la productrice d'un membre du collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Viande »

De janvier 2021 à décembre 2021 sauf mois août

Sonia RIGOT 3, Grande Rue 54450 GONDREXON 06 82 00 18 93 // 03 83 72 04 95 socysson@wanadoo.fr

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions ;

Engagements du producteur:

- Livrer une fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme en conversion à l'Agriculture Biologique (100 % de la ferme est certifiée AB depuis le 1^{er} mai 2019 – BIO FR 01);
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- **Le producteur se réserve le droit d'annuler les contrats en raison d'un volume de viande insuffisant.**

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : [http:// lespaniersdeleopold.fr/](http://lespaniersdeleopold.fr/).

En dérogation des engagements du producteur, en raison de la transition engagée de l'exploitation de Sonia Rigot, la viande bovine proposée durant l'année 2021 est labellisée BIO et issue d'un élevage voisin de notre ferme (2 km) : Jean-Paul André à Reillon (BIO – FR 01).

Le minimum de commande est de **220 €** pour l'année, soit **20 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (55 €) pour un contrat uniquement viande de Porc.

Pour un contrat sur plusieurs viandes, le minimum est de **440 €** sur l'année, soit **40 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (**110 €**)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Sonia RIGOT**

Je coche un ou plusieurs contrat en fonction des produits désirés :

Porc Bœuf Veau Agneau

Le fonctionnement est proche de celui d'une carte de prépaiement, lors de la livraison, il sera remis le nombre de chèques permettant de couvrir le montant de la livraison (ex : livraison viande de porc pour 28,95 €, il sera remis 2 chèques de 20 € et le reliquat de 11,05 € servira d'avance pour le mois suivant).

La commande mensuelle est à faire via « La Cagette », après réception d'un mail indiquant les dates limites de commande et de livraison. Les produits peuvent être en quantités limitées, il est possible qu'une commande ne soit pas complète à la livraison en fonction des disponibilités des produits.

Les listes-tarifs des différents produits sont annexées au contrat et sont disponibles dans le local de l'AMAP.

Le contrat « Viande » donne également accès aux opérations spéciales (caissettes barbecue, colis saison...) qui pourraient être proposées par Sonia RIGOT.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Téléphone et/ou email de l'adhérent : /

Fait à Lunéville le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s) de la productrice d'un membre du collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Viande »

De janvier 2021 à décembre 2021 sauf mois août

Sonia RIGOT 3, Grande Rue 54450 GONDREXON 06 82 00 18 93 // 03 83 72 04 95 socysson@wanadoo.fr

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions ;

Engagements du producteur:

- Livrer une fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme en conversion à l'Agriculture Biologique (100 % de la ferme est certifiée AB depuis le 1^{er} mai 2019 – BIO FR 01);
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- **Le producteur se réserve le droit d'annuler les contrats en raison d'un volume de viande insuffisant.**

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : [http:// lespaniersdeleopold.fr/](http://lespaniersdeleopold.fr/).

En dérogation des engagements du producteur, en raison de la transition engagée de l'exploitation de Sonia Rigot, la viande bovine proposée durant l'année 2021 est labellisée BIO et issue d'un élevage voisin de notre ferme (2 km) : Jean-Paul André à Reillon (BIO – FR 01).

Le minimum de commande est de **220 €** pour l'année, soit **20 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (55 €) pour un contrat uniquement viande de Porc.

Pour un contrat sur plusieurs viandes, le minimum est de **440 €** sur l'année, soit **40 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (**110 €**)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Sonia RIGOT**

Je coche un ou plusieurs contrat en fonction des produits désirés :

Porc Bœuf Veau Agneau

Le fonctionnement est proche de celui d'une carte de prépaiement, lors de la livraison, il sera remis le nombre de chèques permettant de couvrir le montant de la livraison (ex : livraison viande de porc pour 28,95 €, il sera remis 2 chèques de 20 € et le reliquat de 11,05 € servira d'avance pour le mois suivant).

La commande mensuelle est à faire via « La Cagette », après réception d'un mail indiquant les dates limites de commande et de livraison. Les produits peuvent être en quantités limitées, il est possible qu'une commande ne soit pas complète à la livraison en fonction des disponibilités des produits.

Les listes-tarifs des différents produits sont annexées au contrat et sont disponibles dans le local de l'AMAP.

Le contrat « Viande » donne également accès aux opérations spéciales (caissettes barbecue, colis saison...) qui pourraient être proposées par Sonia RIGOT.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Téléphone et/ou email de l'adhérent : /

Fait à Lunéville le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s) de la productrice d'un membre du collectif AMAP

